

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DE LA SOLIDARITE
DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Melun, le

19 JUIL 2022

Service des établissements & du contrôle qualité

Monsieur Jean-Luc MICHEL
Directeur
EHPAD Le fil d'argent
217 Rue du docteur Schweitzer
77480 Bray-sur-Seine

Lettre recommandée avec accusé de réception

Dossier suivi par Saifeddine RAOUAN
Nos réf :SR/226/2022
Tél : 01.64.19.25.12
saifeddine.raouan@departement77.fr

OBJET : Budget 2022

Monsieur Le Directeur,

A la suite de l'étude du budget prévisionnel de votre établissement, j'ai l'honneur de vous présenter la validation des propositions budgétaires 2022 permettant la détermination des tarifs applicables dans cette structure à compter du **01/08/2022**.

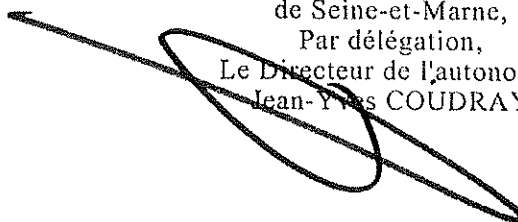
Conformément aux articles R314-3, R314-13 à R314-20 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), les propositions budgétaires et leurs annexes, établies conformément à ces dispositifs, doivent être transmises au plus tard le 31 octobre de l'année qui précède l'exercice auquel elles se rapportent.

Votre proposition budgétaire est déclarée conforme à ces dispositions et vous permet de disposer d'un délai de huit jours, à réception de la présente pour formuler vos observations (article R314-24).

L'arrêté fixant ladite tarification est soumis à l'approbation du Président du Conseil départemental. Après signature, il vous sera transmis pour affichage et application de ces tarifs.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne,
Par délégation,
Le Directeur de l'autonomie
Jean-Yves COUDRAY



Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans le logiciel de courrier et dans la base de contacts du Département. Les services concernés en sont les destinataires. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, que vous pouvez exercer auprès du service courrier et accueil - Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

/ Hôtel du Département CS 50377 77010 Melun cedex 01 64 14 77 77 seine-et-marne.fr

«TB»: est le tarif fixé moyen qui aurait été applicable si l'arrêté avait été établi au 1er janvier
«TAn-1»: tarif fixé pour l'exercice précédent (n-1)
«Y»: nombre de journées écoulées entre le 1er janvier jusqu'à la veille de la date fixée par l'arrêté (calendaire)
«Z»: nombre de journées prévisionnelles retenues pour l'exercice en cours (journées calendaires)

La formule de calcul du tarif «TAn» applicable à l'exercice en cours à partir de la date fixée par l'arrêté est alors :

$$TAn = TB + \frac{(TB - TAn-1) \times Y}{Z - Y}$$

Ce tarif journalier applicable ainsi calculé ressort à :

- Accueil permanent : **60,58 €**

7.2 Tarif applicable aux résidents âgés de moins de 60 ans ou de plus de 60 ans mais reconnus handicapés avant cet âge

Conformément à l'article R314-188 du Code de l'action sociale et des familles, le tarif des résidents âgés de moins de 60 ans ou de plus de 60 ans mais reconnus handicapés avant cet âge est composé du tarif moyen journalier de l'hébergement et de la participation au titre du forfait global dépendance. Par conséquent, **au 01/08/2022**, ce tarif applicable ressort à **79,18 €**.



↳ **Les différentes tarifications** ainsi déterminées seront applicables à l'EHPAD Le fil d'argent de Bray-sur-Seine à compter du **01/08/2022** et se récapitulent comme suit :

➤ **EHPAD Accueil permanent**

- Tarif hébergement applicable pour les 60 ans et plus : **60,58 €**
- Tarif hébergement applicable pour les **moins de 60 ans** ou de plus de 60 ans mais reconnus handicapés avant cet âge : **79,18 €**

↳ **TARIFICATION APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2023** (conformément au IVbis de l'article L314-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Les différentes tarifications applicables se récapitulent comme suit :

➤ **EHPAD Accueil permanent**

- Tarif hébergement applicable pour les 60 ans et plus : **58,83 €**
- Tarif hébergement applicable pour les **moins de 60 ans** ou de plus de 60 ans mais reconnus handicapés avant cet âge : **77,30 €**

Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne,
Par délégation,
Le Directeur de l'autonomie
Jean-Yves COUDRAY